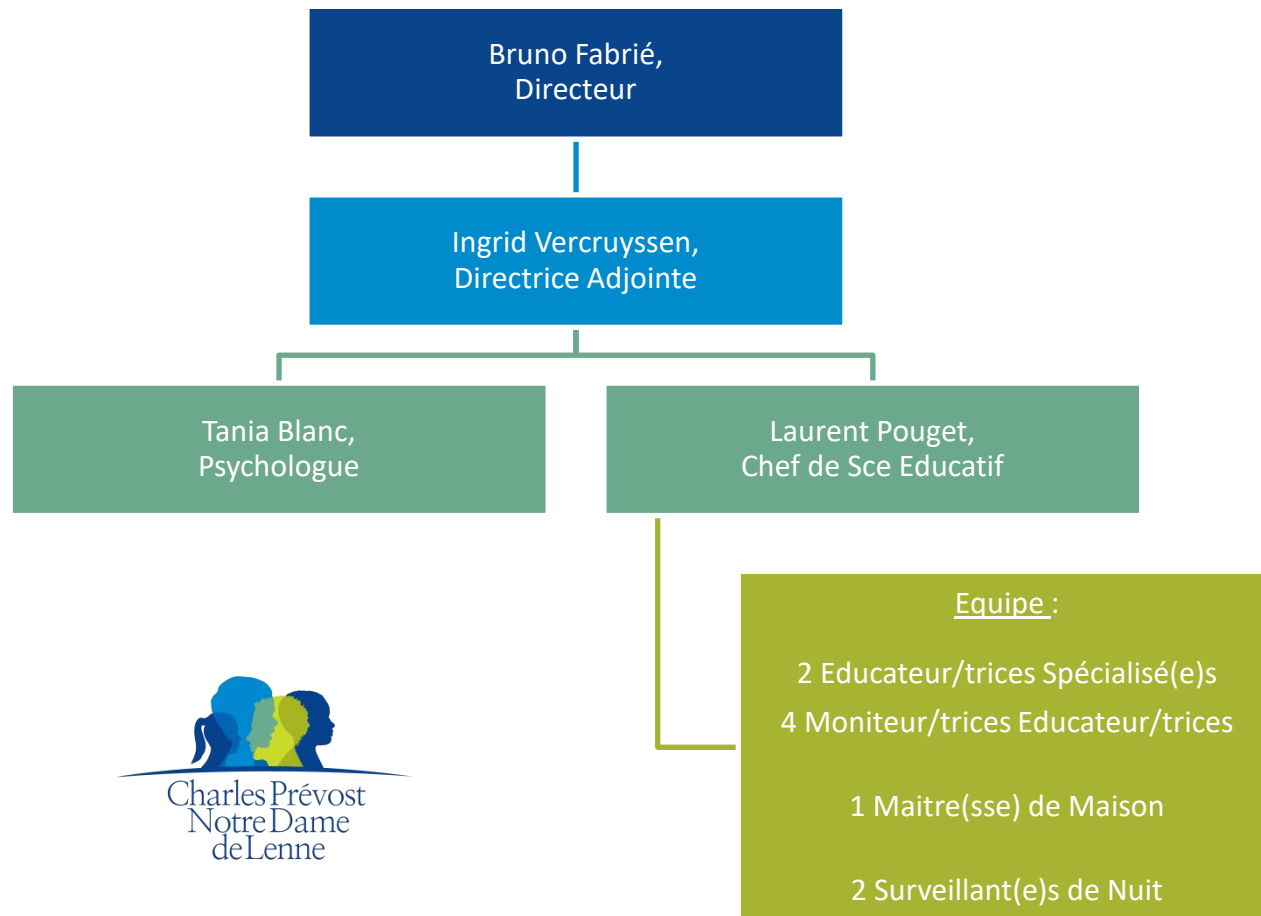
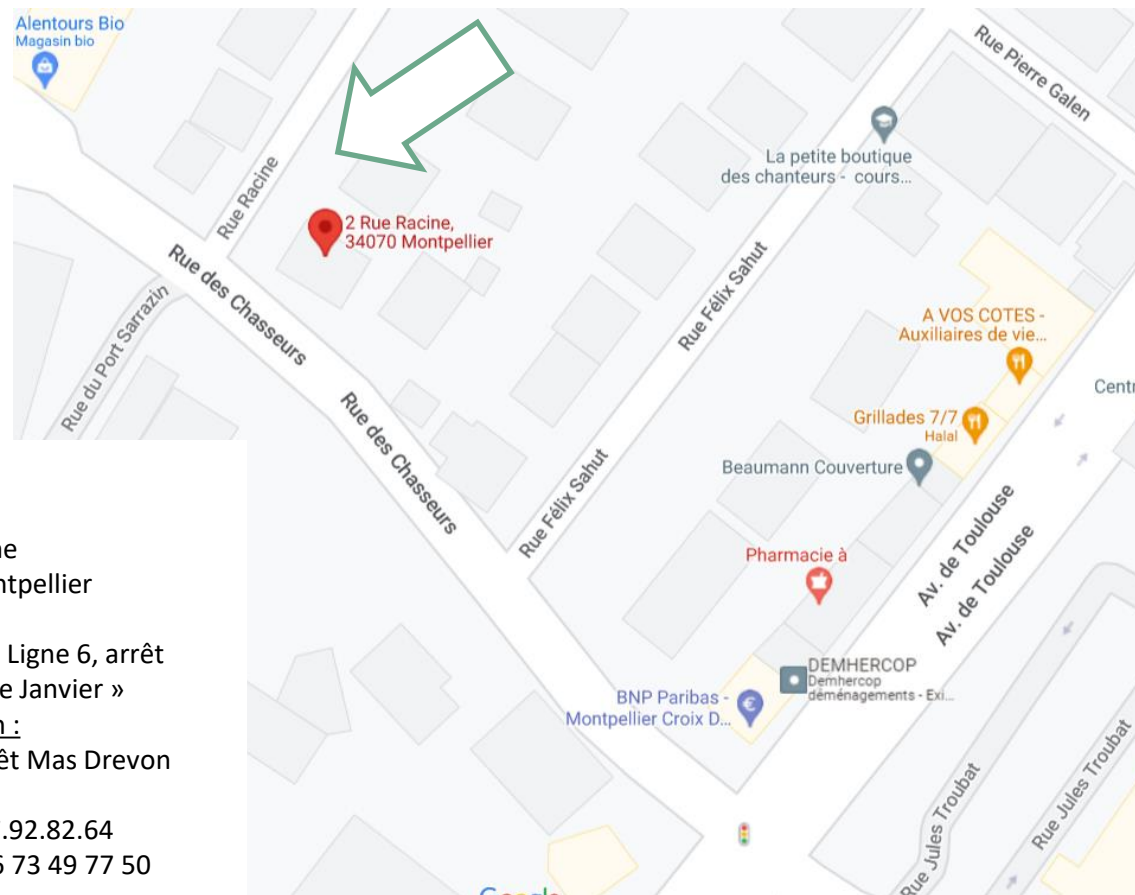


Les Professionnels



Educateur référent _____ n° mobile : _____

Néanmoins, l'ensemble de l'équipe est coréférente de la situation.



Accès

SAAJ
2 rue Racine
34070 Montpellier

Par le bus : Ligne 6, arrêt
« Guillaume Janvier »

Par le Tram :
Ligne 2 arrêt Mas Drevon

Tél. : 04.67.92.82.64
Mobile : 06 73 49 77 50

Association Charles Prévost Notre Dame de Lenne



Présentation
S.A.A.J.
**Service d'Accompagnement
À l'Autonomie pour les
Jeunes**



SAAJ Colocation & Collocation Renforcée

Le SAAJ, dans ses sections collocation et collocation renforcée, est un lieu de transition. L'idée n'est pas de s'y installer mais d'utiliser les ressources proposées pour se préparer progressivement à l'autonomie.

Les Moyens mis en œuvre

Le SAAJ collocation et collocation renforcée s'adresse à des jeunes à partir de 16 ans qui ont le souhait de s'engager à travailler leur évolution et à se préparer le plus efficacement possible à la vie autonome. L'équipe accompagne les jeunes :

- En individualisant l'accompagnement éducatif :
Des rencontres individuelles et régulières avec l'éducateur référent sont proposées et pourront être demandées par le jeune. Au centre de son projet, le jeune sera amené à adopter une attitude d'implication et de collaboration.
- En le soutenant dans l'élaboration d'un projet socio/professionnel adapté
Comme gage d'accès à une meilleure autonomie à l'âge adulte :
Le jeune sera amené à construire un projet scolaire et/ou professionnel, à envisager un cursus de formation visant à une insertion professionnelle adaptée. Il pourra trouver au sein de la villa un accompagnement dans sa recherche et des informations en matière d'orientation scolaire ou professionnelle (dispositifs de droit commun, pôle emploi, MLI...).
- En travaillant sur la gestion du temps :
Se lever, être à l'heure, gérer l'organisation des activités, de ses loisirs, de son temps libre ...
- En travaillant sur la gestion de son quotidien :
Entretenir intégralement sa chambre et son linge, participer à l'élaboration des menus et à la confection des repas...
En apprenant à gérer un budget par le biais de l'ouverture d'un compte bancaire, mais aussi par le biais de projets de sorties, de courses alimentaires, de repas extérieurs...
- En le responsabilisant dans le domaine de la santé :
Aider les jeunes à prendre en charge leurs suivis médicaux et trouveront auprès de l'équipe éducative des informations sur les démarches concernant les systèmes de protection sociale et des conseils en matière de santé et de prévention des comportements à risques.
- En les aidant à préparer un projet de sortie adapté à leurs capacités, à leur situation en y associant leur famille quand cela est possible avec la mise en relation avec le service S.A.A.J, le FJT de Montpellier, l'association ADEPAPE par exemple.. dans le but d'acquérir un maximum de compétences nécessaires à la vie autonome.

Sur un temps de relai, un accompagnement extérieur en studio ou FJT par l'équipe éducative du SAAJ pourra être envisagé

Les différentes instances institutionnelles

A l'admission: sont définies avec le jeune les grandes lignes de son projet et l'engagement de l'équipe en matière de soutien éducatif.

- Entretiens réguliers jeune/ référent (tous les 15 jours)
 - Réunion ponctuelle : jeune/référent/éducateur de la villa
 - Préparation à la commission projet : jeune/référent/éducateur
 - La commission projet en présence des différents partenaires (TMS, famille, chef de service, psychologue, équipe éducative...).
- Elle permet d'évaluer les objectifs fixés précédemment, de mesurer l'évolution du projet et de fixer de nouveaux objectifs.
- Le jeune participe à sa commission projet : il est amené à s'auto évaluer, à se projeter, à essayer de trouver des solutions, à exprimer ses souhaits...
- Groupe d'expression le mardi soir : participation des jeunes, d'une partie de l'équipe éducative et ponctuellement du chef de service.
 - Evaluation du S.A.A.J. tous les deux ans.

Les outils

Contractualisation de l'accueil : contrat de séjour, contrat d'occupation, projet personnalisé...

- 1 cahier à la disposition du jeune où sont répertoriés -entre autre- les comptes rendus des réunions jeune/référent, les objectifs des commissions projets et les comptes rendus de réunions.
- 1 bannette par jeune et par éducateur pour y déposer le courrier et toute information personnelle
- 1 agenda commun jeune/éducateur où les rendez vous sont inscrits
- 1 point infos jeunes



- Accompagnement individualisé vers une autonomie psychologique et sociale :
 - Favorisant l'insertion sociale.
 - Répondant à leur propre rythme d'accès à l'autonomie.
 - Visant une fin de prise en charge progressive.
 - Mettant en place les relais adéquats en fonction de leurs besoins.

Le rôle de l'éducateur

L'éducateur qui accompagne une personne vers une meilleure adaptation psychosociale ou socio-affective, doit d'abord l'accueillir et favoriser l'extériorisation de ses besoins et des ses attentes.

Il participe activement au devenir du jeune accueilli en le guidant, en l'aidant à prendre conscience de son comportement social et en l'amenant le cas échéant à le rendre plus adapté. Il doit être suffisamment présent pour être significatif mais suffisamment distancié de sorte que la personne développe des compétences propres dans les divers domaines de la vie sociale.

Pour arriver à ces objectifs, l'éducateur doit favoriser la mise en situation du jeune en lui proposant d'être acteur de ces orientations et décisions et en le responsabilisant vis-à-vis de celles-ci.

L'éducateur est alors une personne ressource auprès de laquelle, le jeune pourra trouver des informations, du soutien, une écoute compréhensive et de l'aide dans ses recherches pour mener à bien son projet personnel.

L'équipe éducative développe des réseaux et du partenariat afin de les orienter vers leur vie future.

L'éducateur référent

Chaque jeune a un éducateur référent qui est garant de la mise en œuvre du projet. Dans le cadre d'un travail d'équipe, au-delà de son rôle de centralisation des informations, c'est avec lui que le jeune va pouvoir élaborer son projet (repérage de tous les aspects de la prise en charge, propositions d'objectifs sur chacun de ces aspects et identification des moyens à mettre en œuvre)

Dans une dynamique de collaboration, des temps de discussion sont formalisés afin d'évaluer le projet avec le jeune, de reprendre les objectifs, faire le point sur les avancées et les difficultés, de reformuler de nouveaux objectifs réalisables sur lesquels le jeune peut s'engager

La/le Maître(sse) de Maison

Chaque jeune du SAAJ va bénéficier d'un accompagnement spécifique de la part du/de la Maître(sse) de Maison, en lien direct avec son Projet Personnalisé sur la gestion de son espace de vie.

Cet accompagnement a pour objectif de sensibiliser les jeunes, au respect des consignes de sécurité, d'hygiène et d'entretien pour son cadre de vie.

Le/la MDM concourt ainsi, en complémentarité de l'éducateur référent, et au sein de l'équipe, à l'élaboration de l'action éducative, au bénéfice du jeune accompagné.

Moyens

Equipement :

- A l'étage de la villa, deux chambres, pour l'accueil de jeunes en pré-autonomisation ou « colocation renforcée »;
- Rez-de-chaussée de la villa, aménagé en habitation de type « colocation » pour 3 usagers en phase d'autonomisation, composée de trois chambres, une salle d'eau et une cuisine ;
- Studios partenaires en FJT Résidence étudiants ;
- Studios meublés de l'Association sur le secteur de Montpellier et sur le secteur cœur d'Hérault.

Encadrement

- Plateau technique MECS
- Equipe éducative
- Chef de Service
- Psychologue
- Partenaires extérieurs

Educatif

- Mise en place des projets personnalisés : scolaire ou professionnel, santé, financier, relationnel et familial, et éducatif ;
- Accompagnement individualisé :
 - Sous forme de rencontres régulières avec l'éducateur permettant le travail des objectifs déclinés dans le projet. Rythme : 2 à 3 fois par semaine.
 - Sous forme de rencontres avec l'équipe de direction ainsi qu'avec la psychologue selon les besoins.
 - Au domicile du jeune ou au siège social ou chez les partenaires (DEF, FJT, MLI, ...)
 - Sous forme d'accompagnement dans le cadre de démarches extérieures (administratives d'insertion, santé, ...).
 - Financiers : Elaboration d'un projet financier (cf. document)

Les Procédures

d'Admission :

Les usagers peuvent être issus des villas éducatives de l'Association, ou

- Réception de la fiche de demande d'admission DEF
- Analyse du dossier avec le TMS
- Rencontre jeune (avec ou sans la famille), et Direction, psy, éducateur, Chef de Service, pour définition de l'accompagnement nécessaire et engagement.
- Rencontre éducateur-jeune pour mise en œuvre de l'accueil.

d'Elaboration et de Suivi du projet :

- Commission projet à l'admission avec le jeune (à 1 mois), avec ou sans la famille.
- Points de situation avec le TMS et/ou la famille et le Chef de Service (réguliers et selon le projet).

SAAJ Colocation (3 places)

Accompagnement et suivi de la gestion de son espace de vie (chambre et/ou studio)

Dès son admission, l'équipe, l'éducateur référent et plus spécifiquement le/la Maitre(sse) de Maison (MDM) vont soutenir, encourager et accompagner les jeunes dans leur aménagement, puis dans la gestion de leur espace de vie.

Après un état des lieux entrant, un travail sur l'appropriation et l'investissement de leur espace d'évolution sera mené. En lien direct avec sa mission, le/la MDM va accompagner les jeunes à une vigilance de la sécurité et de l'hygiène de leur espace de vie, dans le cadre du « prendre soin de soi et de son habitat ».

Le/la MDM et les jeunes renseigneront une fiche de suivi simple et synthétique, à chaque rencontre, c'est-à-dire une fois par trimestre à minima. Cette fiche de suivi permettra de noter les observations communes et surtout les actions à mener pour améliorer l'espace de vie du jeune.

Selon la situation de chaque jeune, si cela est possible le/la MDM travaillera à l'auto-financement progressif des jeunes pour leur linge de maison, petits équipements... nécessaires pour son logement autonome à la sortie du dispositif.

Accompagnement à la préparation, au changement de de son espace de vie et à la sortie du dispositif

Pour le passage de la colocation au studio, à N-1 mois, le/la MDM va engager avec les jeunes un travail à la préparation de l'Etat des lieux de sortie.

Pour la sortie du dispositif, c'est à N-3 mois, que cet accompagnement se mettra en œuvre. Cet accompagnement est axé sur plusieurs points de vigilance :

- Guidance et accompagnement plus intensif à la recherche d'un logement autonome
- Evaluer avec chaque jeune ses futurs besoins, en termes d'équipement
- Travailler à la préparation de l'état des lieux sortants et permettre au jeune de prendre conscience de l'enjeu de la restitution du logement, afin d'éviter, si possible, le financement de travaux liés à des dégradations ou un défaut d'entretien régulier.

SAAJ Colocation Accompagnement Renforcé (2 places)

Ce type d'accueil concerne 2 jeunes, afin que chacun bénéficie d'une chambre individuelle.

Objectif général

Dans le cadre de la mission de protection de l'Association, le SAAJ a pour objectif spécifique de :

- Travailler une prise d'autonomie fonctionnelle et psychique progressive au regard du projet de chaque jeune, de sa temporalité, ses potentialités et ses difficultés.

Objectifs opérationnels

- Individualiser la prise en charge éducative par le biais d'un accompagnement adapté.
- Faire émerger et consolider les propres ressources des jeunes.
- Aider les jeunes à prendre conscience des réalités du quotidien.
- Soutenir auprès de chacun la capacité à favoriser des réseaux pour appréhender au mieux ses réalités afin de s'inscrire dans une vie sociale.
- Faire du collectif un espace ressource via le partage des expériences.
- Permettre à chacun d'appréhender ses besoins psychoaffectifs, relationnels.
- Aider les jeunes à se situer au regard de la problématique familiale.
- Aider les jeunes à se préparer à la vie autonome et/ou à l'hébergement individuel ou bien un retour en famille.
- Proposer un cadre sécurisant par la présence garantie et bienveillante des éducateurs, maitresse de maison et surveillants de nuit.

Objectif général

Dans le cadre de la mission de protection de la Maison d'Enfants Actions Jeunes, le SAAJ a pour objectif spécifique de :

- Favoriser l'accès à l'autonomie en amenant les jeunes à construire et à être acteur de leur projet de vie.

Objectifs opérationnels

- Individualiser la prise en charge éducative par le biais d'un accompagnement adapté et viser une étape supplémentaire (autonomie) par le biais de la colocation.
- Consolider les propres ressources des jeunes.
- Aider les jeunes à prendre conscience des réalités du quotidien, par le biais d'achat d'alimentation, préparation de repas, rendez vous extérieurs...
- Soutenir auprès de chacun la capacité à favoriser des réseaux pour appréhender au mieux ses réalités afin de s'inscrire dans une vie sociale et soutenir, stimuler ces actions là.
- Faire du collectif un espace ressource via le partage des expériences et chacun et de chacune.
- Permettre à chacun d'appréhender ses besoins psychoaffectifs, relationnels
- Aider les jeunes à se situer au regard de la problématique familiale.
- Aider les jeunes à se préparer à la vie autonome et/ou à l'hébergement individuel ou bien à un retour en famille.

SAAJ Studio ou F.J.T. (11 places)

Public :

- Jeunes de 17 à 21 ans
- Mineurs proches de la majorité ou majeurs bénéficiant d'une mesure de protection administrative ou judiciaire qui se situent :
 - Dans une démarche de projet
 - Dans une motivation et une volonté d'engagement réciproque
- Des jeunes pour lesquels l'hébergement collectif ne permet pas d'avancer dans la démarche d'autonomie ou n'apporte plus les ressources nécessaires au jeune.

Objectifs :

- Individualiser la prise en charge éducative par le biais d'un accompagnement adapté.
- Faire émerger et consolider les propres ressources des jeunes.
- Aider les jeunes à prendre conscience des réalités du quotidien.
- Soutenir auprès de chacun la capacité à favoriser des réseaux pour appréhender au mieux ses réalités afin de s'inscrire dans une vie sociale.
- Permettre à chacun d'appréhender ses besoins psychoaffectifs, relationnels
- Favoriser l'accès à l'autonomie en amenant les jeunes à construire et à être acteur de leur projet de vie.
- Studios meublés Actions Jeunes sur le secteur de Montpellier et sur le secteur cœur d'Hérault (10 places).